



## **AVIS DE CONVOCATION**

### **Projets intégrés d'habitations**

La Municipalité a reçu une demande pour la construction de quatre unités de six logements sur le terrain situé au 524, 8<sup>e</sup> Rang dans la zone Mrci-1. Afin d'autoriser ce projet, le Conseil municipal a décidé de procéder à la modification de son règlement de zonage, ce qui aura pour effet de permettre les projets intégrés d'habitations dans toute la zone Mrci-1.

Les membres du Conseil invitent les personnes intéressées à une rencontre

**le jeudi 20 avril 2017 à 20 h**

**au Centre municipal situé au 510, 9<sup>e</sup> Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville**

au cours de laquelle le promoteur présentera son projet et répondra aux questions des personnes présentes.

Le Conseil municipal